

AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS

Assemblée

Distr.
LIMITÉE

ISBA/A/L.3
9 août 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Première session (Troisième partie)
Kingston (Jamaïque)
7-18 août 1995

Déclaration faite par le Président à la séance d'ouverture de la troisième partie de la première session

1. Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter à tous la bienvenue à Kingston à l'occasion de cette troisième et dernière partie de la première session de l'Autorité internationale des fonds marins. Comme vous le savez, il reste à l'Assemblée un certain nombre de questions à examiner, ainsi qu'il ressort de l'ordre du jour (ISBA/A/4) qu'elle a adopté à sa septième séance, le 28 février 1995.
2. Les plus pressantes de ces questions ont trait aux points 6 et 7 de l'ordre du jour consacrés à l'élection des membres du Conseil. Dans ce contexte, je voudrais rendre compte brièvement des consultations intersessions que j'ai tenues en mai à New York.
3. Lors de ces consultations officieuses, les questions en suspens ayant trait à la composition du Conseil, en particulier celles qui intéressent chacun des Groupes A, B, C et D, ont été largement examinées. Dans certains cas, on semble devoir s'acheminer vers un accord général, tandis que dans d'autres l'échange de vues auquel il a été procédé a permis de mieux cerner les positions des diverses délégations.
4. Plusieurs États, dont l'Allemagne, la Belgique, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, l'Italie, le Japon, la République de Corée et le Royaume-Uni, ont participé à la réunion du Groupe A - dit groupe des consommateurs/importateurs. À cette réunion:
 - a) Il a été confirmé une fois de plus que les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Japon et le Royaume-Uni seraient les quatre candidats de ce groupe;
 - b) Ainsi qu'il ressort de la "Déclaration du Président de l'Assemblée sur les travaux de la deuxième partie de sa première session" (ISBA/A/L.1/Rev.1 et Corr.1), les États-Unis ont

exprimé le désir de présenter leur candidature pour un mandat de deux ans, tandis que le Japon et le Royaume-Uni souhaitaient être élus pour un mandat de quatre ans; la Fédération de Russie a aussi exprimé le désir d'être élue pour un mandat de quatre ans, mais s'est déclarée disposée à envisager un mandat de deux ans sous certaines conditions énoncées dans ledit document, à savoir: i) que l'Assemblée réaffirme les dispositions du paragraphe 15 a) de la section 3 de l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention, traitant de la représentation de l'État de la région de l'Europe orientale qui a l'économie la plus importante de la région en termes de produit intérieur brut (PIB), et de l'État se trouvant dans la même position au moment de l'entrée en vigueur de la Convention, au cas où lesdits États souhaiteraient être réélus dans ce groupe; ii) que le principe de la rotation s'applique au Japon et au Royaume-Uni après quatre ans;

c) Aucun consensus ne s'est dégagé sur la question du mandat, des quatre candidats; toutefois, il est apparu que cette question dépendait, dans une certaine mesure, des arrangements arrêtés au sein du Groupe B.

À la présente session, je voudrais encourager les États appartenant au Groupe A, sous la coordination des États-Unis, à poursuivre leurs négociations en vue de pouvoir présenter leur candidature aussi rapidement que possible, en tenant compte du principe de la rotation.

5. Un certain nombre d'États, dont l'Allemagne, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, l'Inde, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Pologne, la République de Corée et le Royaume-Uni, ont participé à la réunion du Groupe B - dit groupe des investisseurs dans l'exploitation minière des fonds marins. À cette réunion:

a) Aucun consensus ne s'est dégagé quant à savoir quels seraient en définitive les quatre candidats que le Groupe proposerait parmi les cinq qui avaient déclaré leur intention de représenter le Groupe au Conseil, à savoir l'Allemagne, la Chine, la France, l'Inde et les Pays-Bas;

b) Le Groupe avait le sentiment qu'il fallait poursuivre les consultations pour s'entendre sur le choix des quatre candidats. Il a été convenu d'encourager le Coordonnateur du Groupe (Allemagne) de poursuivre les consultations tant lors de la période intersessions qu'au début de la troisième partie de la première session, afin de dégager des propositions concrètes qui permettent de parvenir à des résultats. À l'occasion de ses consultations, le Coordonnateur envisagerait diverses possibilités, y compris la rotation des candidats.

6. Ont participé à la réunion du Groupe C - dit groupe des producteurs/ exportateurs - les États suivants: Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Gabon, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Mexique Philippines, Pologne et Zambie. Cette réunion a permis de dégager les faits suivants:

a) Touchant la question des six candidats - Australie, Chili, Gabon, Indonésie, Pologne et Zambie - aux quatre sièges réservés à ce groupe, le Gabon et la Pologne se sont déclarés disposés à ne pas insister sur leur candidature lors de la prochaine élection à condition

que l'on parvienne à certains accords concernant le principe de la rotation qui leur ménagent la possibilité d'être élus à l'élection suivante qui aurait lieu deux ans plus tard;

b) Diverses formules/équations ont été examinées s'agissant du principe de la rotation, mais on a estimé qu'il fallait examiner la question plus avant pour pouvoir arriver à un accord.

À la présente session, je tiens à encourager le Coordonnateur du Groupe (Australie) à persévérer dans ses efforts de sorte que le Groupe puisse également présenter dès que possible la candidature des États qui le représenteraient, en tenant compte du principe de la rotation qu'il pourrait retenir.

7. Ont participé à la réunion du Groupe D - dit groupe des États en développement représentant des intérêts spéciaux - les États suivants: Argentine, Bangladesh, Brésil, Cameroun, Chine, Égypte, Fidji, Gabon, Îles Marshall, Indonésie, Jamaïque, Koweït, Malaisie, Mexique, Myanmar, Philippines République de Corée, Soudan, Trinité-et-Tobago et Zambie. À cette occasion:

a) On s'est félicité de l'accord auquel étaient parvenu les trois groupes régionaux, à savoir l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine et les Caraïbes, au sujet de la répartition des six sièges à raison de deux sièges par groupe régional;

b) La candidature de 12 États a été reconfirmée, les intérêts spéciaux que chacun d'eux préférerait représenter étant notamment spécifiés;

c) En conséquence, j'ai recommandé que:

i) Chaque groupe régional fasse tout ce qui est en son pouvoir pour ramener le nombre de ses candidats à deux au maximum;

ii) Chaque groupe régional fasse tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que les six candidats retenus représentent tous les intérêts spéciaux énumérés dans la Convention et l'Accord;

iii) Au cas où un groupe régional quelconque aurait plus de deux candidats, celui-ci cherche le moyen de régler la question entre ses membres, y compris en ayant recours au principe de la rotation;

iv) Les groupes régionaux, agissant individuellement ou collectivement, se prononcent sur leurs candidatures à présenter et mènent ensuite des consultations avec le Président du Groupe des 77 et le Président au début de la troisième partie de la première session, de sorte que les candidatures proposées coïncident avec les intérêts spéciaux des États en développement appartenant au Groupe D et, le cas échéant, tiennent également compte du principe de la rotation des membres du Groupe.

8. Lors des consultations officieuses, Je me suis également entretenu avec les présidents (ou leurs représentants) des cinq groupes régionaux afin de faire avancer les travaux concernant la composition du Groupe E ainsi que la répartition générale des 36 sièges entre les différents groupes régionaux. À cette occasion, la proposition que j'avais faite lors de la deuxième partie de la première session (voir ISBA/A/L.1/Rev.1, par. 22 à 24) touchant la répartition des sièges au Conseil au sein de chaque groupe régional a été réexaminée. Toutefois, les groupes régionaux ont réaffirmé leurs positions respectives vis-à-vis de cette proposition. Cette situation continue de créer des difficultés, le nombre total des prétentions des différents groupes régionaux dépassant le nombre de sièges prévu dans l'Accord. Dans le but de surmonter ces difficultés, je me propose d'engager avec les présidents des groupes régionaux de nouvelles consultations sur la question.

9. Je tiens à souligner une fois de plus qu'il est urgent de régler ces questions en suspens touchant la composition du Conseil. J'estime que l'esprit de compromis aidant, on pourrait trouver des moyens de venir à bout des problèmes qui ont jusqu'ici empêché un consensus de se dégager. Je voudrais lancer un appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles se consacrent à résoudre ces problèmes dans les jours qui viennent.

10. Les autres questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée qui doivent être examinées sont les suivantes: élection des membres de la Commission des finances; présentation du rapport final de la Commission préparatoire; examen des chapitres du rapport final relatifs aux questions qui concernent l'Autorité que l'Assemblée pourrait décider d'examiner, notamment le projet d'accord entre l'Autorité internationale des fonds marins et le Gouvernement de la Jamaïque relatif au siège de l'Autorité internationale des fonds marins, le projet de protocole sur les privilèges et immunités de l'Autorité internationale des fonds marins, et le projet d'accord sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Autorité internationale des fonds marins; nomination du Secrétaire général de l'Autorité dès que la liste des candidats est soumise à l'Assemblée par le Conseil; suivi des décisions prises par la Commission préparatoire sur l'application de la résolution II; transfert des biens et des actes de la Commission préparatoire à l'Autorité; budget provisoire et organisation financière; suivi du programme de formation; organisation du secrétariat de l'Autorité internationale des fonds marins; date de la deuxième session de l'Assemblée et questions diverses.

11. Ce matin, j'ai tenu des consultations avec les cinq présidents des groupes régionaux et le Président du Groupe des 77 sur le programme de travail de l'Assemblée à la présente session. Sur la base de ces consultations, je voudrais recommander à l'Assemblée ce qui suit:

a) Pendant les deux jours à venir, je voudrais concentrer les travaux sur les problèmes ayant trait à la création du Conseil et, dès lors, tenir des consultations avec les États appartenant aux Groupes A, B, C et D au sujet de la présentation de leur candidature au Conseil, ainsi qu'avec les présidents des groupes régionaux sur la répartition des sièges au Conseil dans son ensemble;

b) Dans le même temps, pour donner une chance aux délégations qui ne participent pas activement à ces consultations, l'Autorité se réunirait en séance plénière autant de fois que possible pour entamer l'examen des divers points de l'ordre du jour de l'Assemblée (ISBA/A/4);

c) Toujours pendant les deux à trois jours à venir, on ménagerait largement aux divers groupes d'intérêts et groupes régionaux la possibilité d'harmoniser leurs positions, ce qui permettrait de trouver des solutions aux problèmes dont nous sommes saisis;

d) J'espère que d'ici l'après-midi du mercredi 9 août, nous aurons une idée claire des solutions qu'il serait possible d'apporter aux problèmes liés à la création du Conseil.

12. Je ne puis à ce stade dire comment les choses se présenteront au-delà de cette date. Beaucoup dépendra, semble-t-il, de l'avancement de nos travaux s'agissant de la création du Conseil. S'il se révélait possible de constituer le Conseil, il faudrait alors ménager à celui-ci suffisamment de temps pour lui permettre de se réunir et de s'organiser de sorte qu'il puisse commencer à s'acquitter efficacement des nombreuses fonctions qui lui sont dévolues. À défaut, il faudrait davantage de temps pour mener à bien les consultations. Il va sans dire que nombre des activités de l'Assemblée, y compris l'élection du Secrétaire général et la création des autres organes de l'Autorité, dépendraient dans une large mesure de la mise en place du Conseil.

13. Enfin, J'espère que les propositions que je viens d'avancer rencontreront l'adhésion de l'Assemblée et j'engage vivement les divers groupes d'intérêts et groupes régionaux à ne ménager aucun effort dans la recherche de solutions aux problèmes liés à la création du Conseil pour que cette question ne demeure pas sans solution pendant longtemps.